

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 19 septembre 2022

**N° CP-2022-8-2-5**

**N° applicatif 4150**

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

#### **Service instructeur**

Service attractivité des territoires

#### **Service consulté**

### **SUBVENTION DE SOUTIEN A LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES TROPHÉES "TALENTS D'ALSACE" ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION FOND'ACTION ALSACE**

Résumé : Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à l'association Fond'Action Alsace au titre de la réalisation de sa 35<sup>ème</sup> et dernière cérémonie de remise des trophées "Talents d'Alsace" en 2022.

Depuis 1986, l'association Fond'Action Alsace s'est fixée pour objectif de faire connaître et de récompenser des Alsaciens et des Alsaciennes, de naissance ou de cœur, qui par leurs initiatives ou leur savoir-faire symbolisent le dynamisme et le rayonnement de l'Alsace en France et à l'étranger. Elle est reconnue, par arrêté préfectoral du 21 août 2008, comme association de mission d'utilité publique.

L'activité principale de l'association, présidée depuis décembre 2016 par M. Bernard STIRNWEISS, consiste en la remise de prix récompensant la réussite exemplaire des Alsaciens ou des Alsaciennes, porteurs de projets originaux et innovants dans les domaines scientifique, économique, culturel, associatif et humanitaire, etc., et dont la notoriété rejaillit sur l'ensemble de l'Alsace.

Les Prix Fond'Action Alsace sont matérialisés par des Trophées remis lors d'une cérémonie annuelle (1 prix d'Honneur, 1 prix Guy Ourisson, 1 prix Spécial, 1 prix Coup de Cœur, des prix « Talent d'Avenir »).

Après une cérémonie 2021 organisée dans la Salle du Parc à Ribeauvillé, Fond'Action Alsace souhaite organiser **sa 35<sup>ème</sup> et dernière cérémonie** de remise des trophées le samedi 8 octobre 2022 aux Tanzmatten à Sélestat.

L'association estime avoir atteint les objectifs qu'elle s'était fixée à l'origine et il ne lui semble pas opportun de poursuivre son activité qui perdrait de sa pertinence. Aujourd'hui, elle a fait école et il ne se passe pas une journée sans que la presse locale ne se fasse l'écho de cérémonies de remise de trophées.

Cette dernière cérémonie revêtira ainsi un caractère particulièrement solennel s'agissant d'un événement exceptionnel qui marquera la fin de l'activité de Fond'Action Alsace. La soirée devrait réunir un nombre important de lauréats et lauréates primés de 1986 à 2021.

À l'issue de la cérémonie, Fond'Action Alsace transmettra symboliquement le relais à l'Union Internationale des Alsaciens – UIA. Cette dernière envisage de créer un prix qui sera remis chaque année à un alsacien du monde distingué pour son talent et son activité contribuant au rayonnement de l'Alsace.

Le budget 2022 de l'association s'élève à 95 732 euros, destiné pour 44% aux achats et au financement de charges diverses (organisation de la cérémonie de remise des prix, communication et site internet, location de bureaux, fournitures diverses, ...), et pour 56% au financement des salaires et des charges sociales (1 ETP).

Les recettes de l'association proviennent des subventions de la Collectivité européenne d'Alsace (10 000 euros attendus) et de la Région Grand Est (9 000 euros attendus) et de mécènes privés à hauteur de 27 000 euros (Crédit Mutuel, Crédit Agricole Alsace Vosges, Vialis, Cora, Lingenheld), de partenaires privés et des cotisations à hauteur de 8 000 euros.

Depuis 2019, le Département du Bas-Rhin soutenait cette association à hauteur de 6 000 euros et le Département du Haut-Rhin à hauteur de 4 000 euros, soit un total de 10 000 euros. En 2021, la Collectivité européenne d'Alsace a poursuivi ce soutien également à hauteur de 10 000 euros.

La Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques, réunie le 6 septembre 2022, a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Fond'Action Alsace pour 2022.

Les crédits de paiement nécessaires seraient imputés sur l'Opération P056O017 - Natana 865-65-65748-60 - Tranche de financement P056O017T02 du budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace.

Il est rappelé que le présent dispositif se fonde sur l'article L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer à l'association Fond'Action Alsace une subvention de fonctionnement de 10 000 euros au titre de l'exercice 2022 pour l'organisation de la cérémonie de remise des trophées « Talents d'Alsace » ;

- d'autoriser le prélèvement des crédits nécessaires sur l'opération P056O017 – Natana 865-65-65748-60 du budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace et d'opérer le versement de la subvention en une seule fois sur présentation du ou des justificatifs attestant des dépenses réalisées dans la mise en œuvre du projet subventionné.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY